



## **PV de la réunion du Conseil d'Administration FVWB**

---

**21/04/2026 - Bouge**

**Présidente**: L. Festa

**Administrateurs**: D. Van Bever, F. Offermans, P. Herbrandt, A.-M. Habets, B. Dewilde

**Directrice générale** : L. Rase

**Cellules** : B. Valentin, D. Blairon (DT), E. Humblet, A. Michaux

**Invités permanents** : A. Cathelyns (Trésorière) , M. Hourlay, R. Gruselin, P. Achten, P. Carlier

**Excusé** : T. Lycops

### **1. Administration**

#### **1.1 Approbation des PV**

Les PV du CA du 17 mars 2026 sont approuvés.

La DG demande que le PV de l'AG du 7 février dernier soit rectifié car la fin de mandat de Didier Vanleeuw n'y est pas mentionnée et l'élection de Thibault Lycops non plus.

De même, la fin de mandat de Dominique Reterre n'est pas mentionnée dans le PV de l'AG du 28 mars dernier.

La Secrétaire générale va effectuer les modifications.

#### **1.2 Démission Stephan André**

Le CA acte la démission de l'administrateur Stéphan André avec effet immédiat envoyée par courriel le 30 mars dernier.

Il revient au RVV de proposer maintenant un administrateur à coopter.

**FEDERATION VOLLEYBALL WALLONIE-BRUXELLES** asbl – *FVWB asbl*

Rue de Namur, 84 – BE-5000 Beez – Tel: 081/26.09.02

N° Ent.: BE 0417.398.324 – IBAN: BE69 0011 4444 2978

E-MAIL : [info@fvwb.be](mailto:info@fvwb.be) - SITE : [www.fvwb.be](http://www.fvwb.be)



### **1.3 Actualisation du ROI dans les statuts pour publication au MB**

Le CA constate que la dernière version du règlement d'ordre intérieur a été adoptée en date du 28 mars 2026.

Conformément à l'article 2, § 59 du CSA, les statuts doivent faire référence à la dernière version approuvée du règlement d'ordre intérieur.

Le CA décide dès lors d'adapter la référence figurant à l'article 50, paragraphe 2, des statuts, afin de refléter la version actuellement en vigueur.

Ancienne rédaction :

« Le règlement d'ordre intérieur applicable est celui arrêté au 16 décembre 2023 »

Nouvelle rédaction :

« Le règlement d'ordre intérieur applicable est celui arrêté au 28 mars 2026. »

### **1.4 Contrôle APE du CFES**

Un contrôleur de la Région wallonne (APE) s'est présenté à Beez (siège social du CFES) pour un contrôle.

Il a demandé à avoir une réunion avec les responsables du CFES et ses employés dans le courant du mois de mai. Anne-Marie Habets, Administratrice au CFES, devra être présente.

L'inspecteur a demandé de préparer les documents suivants : PV d'AG, comptes approuvés, règlement de travail, contrats de travail et contrats de mise à disposition.

### **1.5 Révision des statuts**

Il est proposé que les entités ayant voté contre les modifications des statuts à la dernière AG communiquent leurs points de blocage à la Présidente pour le prochain CA.

### **1.7 Présentation de l'appli PC/Smartphone gratuite "Balotilo"**

B. Dewilde présente l'application qui permet des votes simples (oui/non/abstention), à choix unique, multiples, et de classement, avec des options d'anonymat.

L'outil pourrait être testée lors du prochain CA. Il est rappelé que son utilisation en AG doit être prévue dans les statuts.



## 1.6 Promesses de réaffiliation

Dans le cadre des réaffiliations pour la saison 2026-2027, des documents de promesse de réaffiliation ont été transmis à la Fédération, datés de 2025.

Ces documents sont considérés comme non valables. Dès lors, le club concerné est invité à renvoyer l'ensemble des documents conformes, dûment datés de 2026, pour le 30 avril au plus tard.

## 2. Trésorerie

### 2.1 Processus financier et comptable de la FVWB

La Trésorière présente un document détaillant la nouvelle gestion comptable et financière afin de centraliser les paiements et répartir les tâches.

Un rapport mensuel sera généré pour le suivi financier et analytique, complété par une réunion de pilotage tous les deux ou trois mois.

Le document est validé.

### 2.2 Accès aux comptes bancaires FVWB en consultation

La présidente demande à avoir un accès aux comptes de la FVWB en consultation.

P. Herbrandt insiste sur le fait que cela ne doit pas mener à du micromanagement.

Il est décidé que

- La Présidente aura accès aux comptes en consultation.
- La Trésorière aura accès aux comptes afin d'effectuer les paiements en back up de la DG.
- Frédéric Schmit aura également accès aux comptes afin d'effectuer les paiements en back up de la DG. Il est à noter que la Présidente n'a pas voté pour du fait de son encadrement.
- La Secrétaire générale terminera la saison avec le paiement des arbitres et que par la suite, son accès aux comptes sera supprimé.

## 3. Arbitrage



### **3.1 Tours finaux et implication pour les Finales francophones Jeunes**

De nombreux forfaits d'équipes pour les tours finaux ont été signalés, réduisant le nombre de matchs et affectant les clubs organisateurs.

Cela a des implications pour les examens pratiques des 16 arbitres candidats qui étaient prévus lors de ces tours et qui doivent être reportés en match de poules durant les finales francophones.

## **4. Compétition**

### **4.1 Remise des prix lors du dernier Interprovinces**

D. Van Bever déplore qu'il n'y avait plus assez de médailles pour en distribuer à toutes les équipes présentes.

### **4.2 Adaptation de l'article 220 du ROI**

L'article 220 de notre ROI devra être adapté à la prochaine AG E pour être aligné avec celui de Volley Vlaanderen.

## **5. Direction technique**

### **5.1 Attribution Pôles excellence 2026-2027**

Des réunions d'évaluation ont été organisées avec les clubs de Guibertin, Waremme et Tchalou. Un questionnaire d'évaluation poussé a également été complété dans le cadre des candidatures. Celui-ci permet d'objectiver les demandes sur base de critères précis et de données chiffrées concrètes.

Sur base de ces éléments, l'avis de la Direction technique est de maintenir les trois clubs en tant que Pôles d'excellence.

Le Directeur technique quitte la salle de réunion avant la discussion relative à la répartition du budget.



Une proposition de répartition du budget global de 40.000 € est soumise au vote et approuvée comme suit :

- Waremme : 16.000 €
- Tchalou : 16.000 €
- Guibertin : 8.000 €

Il est à noter que le club de Charleroi a sollicité, après l'expiration des délais fixés, un report afin de pouvoir introduire ses candidatures pour le Pôle d'excellence et la labellisation à une date ultérieure.

Cette demande a été soumise en urgence par mail au CA et a été refusée à l'unanimité, notamment au regard du respect des échéances fixées et du principe d'équité entre les clubs.

## **5.2 Labélisation des clubs 2026-2027**

L'ensemble des candidatures a fait l'objet d'une vérification préalable par le secrétariat. Une réunion de la Commission de Labélisation s'est ensuite tenue afin d'analyser et de valider les dossiers.

Une enveloppe globale de 70.000 € sera distribuée aux clubs labellisés, au prorata des points obtenus sur base de la grille d'évaluation.

Un seuil minimum de 20 points dans l'axe « bonne gouvernance » a été appliqué comme condition d'éligibilité, ce qui a conduit à l'exclusion de certains clubs ne répondant pas à ce critère.

## **5.3 Reconduction de la Conventions Volley Fun cup et du rassemblement pupilles - minimes du CP de Liège**

Le CA décide de reconduire la convention « Volley Fun Cup » avec l'ASBL concernée pour une durée de trois ans, pour un montant de 5.000 € par an.

Le CA approuve également la dépense de 2.500 € pour l'organisation du rassemblement pupilles – minimes du Comité provincial de Liège pour l'année 2026.

## **5.4 Informations diverses**



- **Journée de détections les 30 et 31 mai** : les inscriptions ont dû être clôturées prématurément car le nombre de 450 inscriptions avaient été atteints. Chaque joueur recevra ses résultats individuels. Une présentation de la filière fédérale sera faite aux parents.
- **Projet U13** : Le CP de Namur informe qu'il veut également participer au projet U13 avec ses filières féminines et masculines.
- La Demande Be Gold de Volley Belgium pour 2026 a été approuvée par la Commission ABCD et un budget de de 40.000 Euro a été réservé pour les le programme **des Rising Tigers durant** cet été.
- **Projet Alpha Volley** : La première année se termine avec succès. 103 étaient présents à Eupen et 114 inscriptions sont enregistrées à la session prévue à Bruxelles. L'intention pour 2027 est de lancer "Alpha Technique".

## 6. Volley Belgium

### 6.1 Délégation FVWB AG VB 2026 et Représentants de la FVWB au CA de VB

La DG présente une note relative aux spécificités des statuts de Volley Belgium concernant la représentation de la FVWB à l'AG et au CA.

Au vu des échéances de désignation, les décisions suivantes sont arrêtées :

- **Représentants à l'AG**
  - Il est décidé que la Secrétaire générale adressera un courrier aux quatre administrateurs concernés (P. Schmets, E. Davaux, S. André et D. Vanleeuw) afin de les inviter à présenter leur démission de leur mandat à l'AG de Volley Belgium avant le 30 avril 2026.
  - À défaut de réponse, le CA devra proposer leur exclusion lors de la prochaine AG et proposer la nomination de quatre nouveaux membres.
- Cette décision devra être mentionnée dans l'invitation à l'AG, envoyée conformément aux délais statutaires, soit 15 jours avant l'AG prévue le 9 juin 2026



#### □ **Représentants au Conseil d'administration de VB**

- Volley Belgium sera informée que les candidatures pour le CA seront transmises le 19 mai au soir, au lieu du 18 mai initialement prévu.
- Les candidats potentiels devront transmettre leur CV et lettre de motivation à la FVWB.
- Un vote sera organisé lors du prochain CA du 19 mai afin de décider des candidatures.
- Les candidatures validées seront ensuite transmises dans la foulée au secrétariat de VB.

#### **6.2.1 Retour du CA de VB**

Les prestations des arbitres en Ligue féminine seront, à partir de la saison prochaine, alignées sur celles de la Ligue masculine.